

1850

La loi Falloux rend obligatoire la création d'une école de filles dans toute commune de plus de 800 habitants.

1881

Les lois Jules Ferry instaurent l'enseignement primaire obligatoire, public et laïc, ouvert aux filles comme aux garçons.

1909

Loi instituant un congé de maternité de huit semaines sans rupture du contrat de travail

1924

Les programmes d'études dans le secondaire deviennent identiques pour les garçons et les filles, entraînant l'équivalence entre les baccalauréats masculins et féminins

1946

Le préambule de la Constitution pose le principe de l'égalité des droits entre hommes et femmes dans tous les domaines.

1965

La femme peut exercer une activité professionnelle sans l'autorisation de son mari.

1972

Loi du 22 décembre relative à l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes.

1975

Loi du 11 juillet modifiant et complétant le code du travail en ce qui concerne les règles particulières au travail des femmes. Elle sanctionne notamment les discriminations fondées sur le sexe en particulier en matière d'embauche.

1983

Loi du 13 juillet dite « loi Roudy » portant réforme du code du travail et du code pénal en ce qui concerne l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes.

1984

Congé parental ouvert à chacun des parents salariés sans distinction de sexe.

2001

Loi du 9 mai, dite « loi Génisson » sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cette loi actualise et renforce la loi de 1983 en définissant les axes de sa mise en œuvre. Elle régleme également le travail de nuit pour les salariés femmes et hommes.

2004

Création d'une commission de labellisation de l'égalité professionnelle. Elle doit permettre de promouvoir la diversité en entreprise par la prise en compte des actions menées en faveur de l'égalité, en termes notamment de sensibilisation des acteurs et de gestion des ressources humaines. Elle est ainsi chargée d'attribuer un label pour l'égalité professionnelle, dit « label égalité ».

2006

Création de l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, dont la mission sera d'aider les institutions européennes et les États membres à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes dans toutes les politiques communautaires et politiques nationales qui en découlent, et à lutter contre la discrimination fondée sur le sexe. L'institut a également pour mission de sensibiliser les citoyens de l'Union à cette problématique.

2013 - 2014

Le projet de loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes a été adopté en 1^{ère} lecture par le Sénat le 17 septembre 2013 et par l'Assemblée Nationale le 28 janvier 2014. Le projet de loi propose notamment de réformer le congé parental afin d'inciter davantage de pères à choisir cette option, et instaure des obligations de parité dans un grand nombre de structures.